



RÈGLEMENT DU TIRAGE AU SORT DU DÉFI DU PRINTEMPS DE LA RANDONNÉE 2025

1. ARTICLE 1 : ORGANISATION DU TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort est organisé par l'Office de Tourisme Ardèche Hautes Vallées.

Adresse postale : 4B Rue Saint-Joseph, 07160 Le Cheylard

Téléphone : +33 (0)4 75 64 80 97

Courriel : accueil@ardeche-hautes-vallees.fr

Le tirage au sort se déroule à l'occasion d'un défi réalisé dans le cadre du 20^{ème} Printemps de la randonnée qui se déroule du 5 avril au 22 juin.

2. ARTICLE 2 : PARTICIPANTS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce tirage au sort est gratuit, sans obligation d'achat et ouvert à toute personne physique majeure, sans limite géographique, sans limite d'âge.

Ne peuvent pas participer les personnes impliquées directement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation de l'enquête.

Les répondants remplissent le bulletin d'inscription soumis par les organisateurs à chaque départ de randonnée et peuvent alors communiquer leurs coordonnées afin d'être tiré au sort et de remporter un lot proposé par l'Office de Tourisme Ardèche Hautes Vallées.

3. ARTICLE 3 : TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort aura lieu à la fin du Printemps de la randonnée 2025. Les données récoltées via les bulletins seront toutes enregistrées puis réparties en 3 catégories distinctes :

- Baroudeurs : les participants d'au moins 5 randonnées
- Aguerriés : les participants d'au moins 10 randonnées
- Experts : les participants à 13 randonnées (ou le maximum de randonnées réalisées)

Une application de tirage au sort sera utilisée pour désigner 5 gagnants parmi la liste Baroudeurs ; 3 gagnants parmi la liste Aguerriés ; 1 gagnant parmi la liste Experts.

Un participant ne pourra bénéficier que d'un seul lot.

4. ARTICLE 4 : DOTATION

La loterie est dotée de 9 lots :

- Lot Baroudeurs : 5 paniers gourmands de 25€ chacun
- Lot Aguerriés : 3 Pass'Ardèche annuels de 79€ chacun
- Lot Experts : 1 week-end pour deux personnes d'une valeur totale de 168€.

Aucune contrepartie financière ne pourra être demandée à la place du gain prévu.

5. ARTICLE 5 : RETRAIT DES LOTS

Les gagnants seront prévenus individuellement par l'adresse électronique ou le numéro de téléphone communiqués. Les gagnants pourront récupérer leur lot en passant dans un des bureaux d'informations touristique ou par un envoi postal, dès l'événement terminé et le tirage au sort effectué. Ils seront envoyés ou remis par des personnes travaillant à l'Office de Tourisme Ardèche Hautes Vallées.

6. ARTICLE 6 : LIMITATION DE RESPONSABILITE

L'Office de tourisme Ardèche Hautes Vallées, organisateur du tirage au sort, se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout évènement sans que sa responsabilité ne soit engagée.

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation ; dans ce cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

7. Article 7 : RÉSERVE

L'organisateur ne saurait être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent tirage au sort devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement. Sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait lui être demandée. L'organisateur se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

8. Article 8 : FRAUDE

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un lot, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du Code pénal.

9. ARTICLE 9 : LOI APPLICABLE

Le présent règlement est soumis à la loi française.
Toute difficulté relative à l'interprétation, l'exécution, de ce règlement sera réglée à l'amiable entre les parties. Si dans le mois qui suit, aucun accord n'est trouvé, le litige pourra être soumis aux Tribunaux compétents de Privas.

Le fait de communiquer son adresse électronique implique l'acceptation du règlement.

ardeche-hautes-vallees.fr - 04 75 64 80 97
accueil@ardeche-hautes-vallees.fr

ARdèche
HAUTES VALLÉES